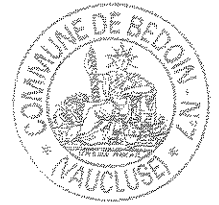




**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Département du Vaucluse

COMMUNE DE BÉDOIN

L'an **deux mil dix neuf, le huit juillet**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc REYNARD**.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Chantal BLANC, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT, Mme Carole PERRIN, M. Joel CHARBONNEL.

Étaient absents excusés : Mme Michèle MASSENDÈS, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Michèle MASSENDÈS en faveur de M. Denis FORT, Mme Morgane CHAPOT en faveur de M. Jean-Marc PETIT, Mme Christiane MAHLER en faveur de Mme Janine TREVILY.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

Préambule

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2019

21 votants : 21 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-087 : RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COVE EN VUE DU RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUX

Vu l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations des communes composant le CoVe notamment,

Considérant que la loi prévoit que le préfet doit prendre l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux, un arrêté fixant le nombre et la répartition entre les communes des conseillers devant former l'organe délibérant de la CoVe,

Considérant que cette recomposition peut prendre l'une ou l'autre des deux formes suivantes :

- 1) La composition de droit commun, issue des règles de l'article L5211-6-1 du CGCT susvisé, par application d'une répartition proportionnelle à la population de chaque commune assortie de la garantie d'un siège au minimum pour chaque commune ;
- 2) Une composition issue d'un accord local encadré par les règles du même article.

Considérant que la composition du conseil communautaire de la CoVe, après être passée de 47 membres à 63 membres en 2014, avait été ramenée à 60 membres suite au vote de la majorité qualifiée des conseils municipaux et constatée ainsi par arrêté préfectoral en date du 3 mars 2016 :

Communes	Population municipale 2016	Nombre de sièges à la CoVe
Aubignan	5324	4
Le Barroux	682	1 (+ 1 suppléant)
Le Beaucet	335	1 (+ 1 suppléant)
Beaumes-de-Venise	2387	1 (+ 1 suppléant)
Beaumont-du-Ventoux	299	1 (+ 1 suppléant)
Bédoin	3110	2
Caromb	3164	2
Carpentras	28422	23
Crillon-le-Brave	470	1 (+ 1 suppléant)
Flassan	423	1 (+ 1 suppléant)
Gigondas	533	1 (+ 1 suppléant)
Lafare	125	1 (+ 1 suppléant)
Loriol-du-Comtat	2528	2
Malucène	2758	2
Mazan	5816	4
Modène	447	1 (+ 1 suppléant)
La Roque-Alric	51	1 (+ 1 suppléant)
La Roque-sur-Pernes	433	1 (+ 1 suppléant)
Saint-Didier	2118	1 (+ 1 suppléant)
Saint-Hippolyte-le-Graveyron	174	1 (+ 1 suppléant)
Saint-Pierre-de-Vassols	514	1 (+ 1 suppléant)
Sarrians	5858	4
Suzette	123	1 (+ 1 suppléant)
Vacqueyras	1144	1 (+ 1 suppléant)
Venasque	1174	1 (+ 1 suppléant)
Total CoVe	68412	60

Considérant aujourd'hui, compte tenu de la population municipale authentifiée par le décret susvisé, que les communes peuvent choisir l'une de deux solutions suivantes :

- 1) Soit, en application du droit commun, maintenir la composition du conseil communautaire dans sa configuration actuelle, avec 60 élus :

Commune	Population municipale 2019	Nombre de sièges à la CoVe
Aubignan	5602	4
Le Barroux	632	1 (+ 1 suppléant)
Le Beaucet	347	1 (+ 1 suppléant)
Beaumes-de-Venise	2404	1 (+ 1 suppléant)
Beaumont-du-Ventoux	282	1 (+ 1 suppléant)
Bédoin	3101	2
Caromb	3298	2
Carpentras	28554	23
Crillon-le-Brave	478	1 (+ 1 suppléant)
Flassan	455	1 (+ 1 suppléant)
Gigondas	534	1 (+ 1 suppléant)
Lafare	121	1 (+ 1 suppléant)
Loriol-du-Comtat	2600	2
Malaucène	2896	2
Mazan	5944	4
Modène	453	1 (+ 1 suppléant)
La Roque-Alric	51	1 (+ 1 suppléant)
La Roque-sur-Pernes	414	1 (+ 1 suppléant)
Saint-Didier	2146	1 (+ 1 suppléant)
Saint-Hippolyte-le-Graveyron	183	1 (+ 1 suppléant)
Saint-Pierre-de-Vassols	521	1 (+ 1 suppléant)
Sarrians	5966	4
Suzette	122	1 (+ 1 suppléant)
Vacqueyras	1292	1 (+ 1 suppléant)
Venasque	1017	1 (+ 1 suppléant)
Total CoVe	69413	60

- 2) Soit, conformément à la possibilité ouverte par la loi et application des règles arithmétiques de cette dernière, conclure un accord local réunissant une majorité qualifiée des communes pour créer 7 sièges supplémentaires, augmentant ainsi le nombre d'élus à 67, selon la répartition suivante :

Commune	Population municipale 2019	Nombre de sièges à la CoVe	variation
Aubignan	5602	4	inchangé
Le Barroux	632	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Le Beaucet	347	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Beaumes-de-Venise	2404	2	+1
Beaumont-du-Ventoux	282	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Bédoin	3101	3	+1
Caromb	3298	3	+1
Carpentras	28554	23	inchangé
Crillon-le-Brave	478	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Flassan	455	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Gigondas	534	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Lafare	121	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Loriol-du-Comtat	2600	2	inchangé
Malucène	2896	3	+1
Mazan	5944	5	+1
Modène	453	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
La Roque-Alric	51	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
La Roque-sur-Pernes	414	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Saint-Didier	2146	2	+1
Saint-Hippolyte-le-Graveyron	183	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Saint-Pierre-de-Vassols	521	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Sarrians	5966	5	+1
Suzette	122	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Vacqueyras	1292	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Venasque	1017	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Total CoVe	69413	67	+7

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- d'approuver la composition du conseil communautaire suivante :

Commune	Population municipale 2019	Nombre de sièges à la CoVe	variation
Aubignan	5602	4	inchangé
Le Barroux	632	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Le Beaucet	347	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Beaumes-de-Venise	2404	2	+1
Beaumont-du-Ventoux	282	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Bédoin	3101	3	+1
Caromb	3298	3	+1
Carpentras	28554	23	inchangé
Crillon-le-Brave	478	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Flassan	455	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Gigondas	534	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Lafare	121	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Loriol-du-Comtat	2600	2	inchangé
Malaucène	2896	3	+1
Mazan	5944	5	+1
Modène	453	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
La Roque-Alric	51	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
La Roque-sur-Pernes	414	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Saint-Didier	2146	2	+1
Saint-Hippolyte-le-Graveyron	183	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Saint-Pierre-de-Vassols	521	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Sarrians	5966	5	+1
Suzette	122	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Vacqueyras	1292	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Venasque	1017	1 (+ 1 suppléant)	inchangé
Total CoVe	69413	67	+7

- de dire que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Vaucluse, ainsi qu'à Monsieur le Président de la CoVe.

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-088 : BUDGET PRINCIPAL 2019 : DECISION MODIFICATIVE N°01

La Direction Générale des Finances Publiques verse périodiquement à la collectivité une partie du produit de la taxe d'aménagement instituée en 2013, qu'elle recouvre auprès des dépositaires de permis de construire.

Ces versements sont, en principe, effectués nets de la compensation des annulations ou modifications des autorisations d'urbanisme, faisant l'objet d'un remboursement aux pétitionnaires.

Le processus de récupération automatique du trop versé n'a pas pu être mis en œuvre pour les années 2014 et suivantes.

Il convient donc d'engager la régularisation de cet indû qui s'élève à 2616,45 €, et qui fera l'objet d'une récupération sur les versements hebdomadaires de la TAM au profit de la commune,.

Conformément à l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé une décision modificative au budget principal permettant d'ajuster les prévisions budgétaires initiales votées le 11 avril 2019 en section d'investissement, tout en maintenant l'équilibre budgétaire afin de prévoir les crédits nécessaires à cette opération financière.

Dépenses		Recettes (article 10226)	
Compte 10226	+ 2 620.00	Compte 10226	+ 2 620.00
TOTAL	+ 2 620.00	TOTAL	+ 2 620.00

Vu la délibération n°2019-054 du 11 avril 2019 portant approbation du budget de la commune pour l'exercice 2019,
Vu le projet de Décision Modificative n°01

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- D'approuver la décision modificative n° 01 telle qu'annexée à la présente délibération.

21 VOTANTS

21 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-089 : BUDGET PRINCIPAL 2019 : ADMISSION EN NON VALEURS

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la présentation de demande d'admission en non-valeur n°3556980231 déposée par Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Carpentras en date du 12 mai 2019;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Carpentras dans les délais réglementaires;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

Monsieur le Maire précise que le montant global des douze titres émis entre 2013 et 2017 s'élève à 1 763,99 € et concerne le budget principal

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont le comptable public dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n° 3556980231 jointe en annexe, présentée par Madame Evelyne GIULIANI, Responsable du Centre des Finances Publiques de Carpentras - pour un montant global de 1 763,99 € sur le Budget principal ;
- de préciser que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget principal 2019, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

21 VOTANTS

21 POUR

0 CONTRE

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-090 : ACQUISITIONS FONCIERES AUPRES DE LA MAISON DE RETRAITE ALBERT ARTILLAND

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2016-009 du 1^{er} février 2016, le conseil municipal a donné son accord pour l'acquisition d'un terrain issu la division de la parcelle cadastrée initialement G n° 1373- propriété de la Maison de Retraite Albert Artilland, afin d'y construire la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, venant jouxter le nouvel EHPAD.

Une seconde délibération, portant le n°2017-129 en date du 14 décembre 2017, a autorisé l'acquisition de trois nouvelles divisions destinées à une zone de stationnement à proximité du cimetière, et à l'élargissement du chemin des Florans et de la Maison de Retraite.

Ces cessions intervenaient à l'euro symbolique, la commune s'étant par ailleurs engagée à réaliser un cheminement piétonnier et à aménager une aire de jeux pour enfants et à supporter tous les frais.

Dans le cadre de l'aménagement du chemin sur la parcelle cadastrée G n°1506, il s'avère nécessaire d'acquérir une bande de terrain de 14 m² afin de sécuriser la sortie de cette future voie sur la route départementale.

La nouvelle cession proposée, interviendrait de nouveau, à l'euro symbolique.

Le Cabinet Grimont, géomètre expert, présente un plan de division foncière rectificatif qu'il convient de soumettre au conseil municipal

Maison de Retraite Albert ARTILLAND					
Objet	Décomposition	Parcelles	Nouvelle numérotation cadastrale (DA)	Superficies	
Cession à la Commune	Maison de Santé	G 1373 (a)	G 2172	644 m ²	1201 m ²
	Parking personnel	G 1373 (b)	G 2173	247 m ²	
	Parking cimetière	G 1373 (c)	G 2174	94 m ²	
		G 1373 (d)	G 2175	216 m ²	
Cession à la Commune pour intégration dans le domaine public	Chemin des Florans	G 1373 (e)	G 2176	194 m ²	589 m ²
	Chemin de la Maison de Retraite	G 1373 (g)	G 2178	395 m ²	
Cession à la Commune au Nord-Est de la maison de retraite	Accès chemin Nord (Audibert)	G 1649 (m)	G 2183	13 m ²	14 m ²
		G 203 (p)	G 2169	1 m ²	
Construction du nouvel EHPAD		G 1373 (f)		10577 m ²	11005 m ²

	G 1374 (i)		108 m ²	
	G 1649 (k)		75 m ²	
	G 203 (n)		245 m ²	
Maison de retraite actuelle	G 1374 (j)		326 m ²	5807 m ²
	G 1373 (h)		3252 m ²	
	G 1649 (l)		322 m ²	
	G 203 (o)		1819 m ²	
	G 1371 (q)		88 m ²	

Vu le projet de division foncière et de modification du parcellaire cadastral établi par le Cabinet GRIMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les crédits ouverts au budget primitif 2019

Sous réserve d'une délibération concordante du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Albert Artilland

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section G n° 2169, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2178 et 2183, d'une superficie totale de 1804 m², au prix de 1 € avec engagement de la commune de réaliser l'aire de jeux et le cheminement piétonnier
- D'autoriser la signature de l'acte notarié par Monsieur Jean-Marc PETIT, adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à un adjoint faisant fonction, en vue de l'exécution de la présente délibération, et de la signature de toutes pièces afférentes,

21 VOTANTS

21 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-091 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE LA PREVOYANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n°RDFB1220789C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Considérant les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, offrant la possibilité aux collectivités territoriales et leurs établissements publics de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent,

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues,

Oui la proposition de Monsieur le Maire, dans le domaine de la prévoyance, de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents de la commune de Bédoin choisissent de souscrire,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 03 juillet 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De participer à compter du **1^{er} janvier 2020**, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle d'un euro à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,
- D'imputer les sommes afférentes à cette dépense au chapitre 012 du budget principal, budget annexe camping-piscine-tennis, et budget annexe exploitation forestière.

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-092 : MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS DE LA DGFIP

Vu l'article L.2121-29 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

Vu le projet de loi de finances 2019 publiée au journal officiel du 30 novembre 2018,

Vu la menace des mesures annonçant la mise en cause du réseau comptable des finances publiques,

Considérant l'intérêt local qui s'attache à maintenir un service de proximité au bénéfice des collectivités territoriales avec la présence effective d'un comptable public pour un conseil avisé concernant les budgets et un suivi au quotidien de la gestion communale,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre le vœu du maintien d'un maillage du territoire par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, avec la présence effective d'une trésorerie a minima à l'échelle intercommunale

21 VOTANTS
21 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Questions orales

Relevé trimestriel des décisions du Maire pour la période du 1er avril au 30 juin 2019

Date	Numéro de décision	Objet
05/04/2019	AU-2019-026	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE REFERENCE N° 2018-T-01 INTITULE " TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU CENTRE CULTUREL DE BEDOIN" : AVENANT 01 POUR LE LOT N°3
08/04/2019	AU-2019-027	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE REFERENCE N° 2018-MOE-01 INTITULE "LA ROMANITE A BEDOIN : REHABILITATION DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS EN UN ESPACE D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET CULTURELLE – MISE EN VALEUR DE LA VILLA DES BRUNS » AVENANT 02
10/04/2019	AU-2019-028	NON PREEMPTION URBAIN F 1616 - 105, CHEMIN DU MENEQUE - ZAVA AUDREY/ZAVA LAURENCE
10/04/2019	AU-2019-029	NON PREEMPTION URBAIN F 1863- F 1864 - F 1865- F1867 - 269, ROUTE DE FLASSAN - LE MOULINET - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION AU-2018-037 - CONSORTS DIETERLEN
10/04/2019	AU-2019-030	NON PREEMPTION URBAIN F 1868 - F 3049 - F 3052 - LE MOULINET - CONSORTS DIETERLEN
10/04/2019	AU-2019-031	NON PREEMPTION URBAIN F 536 - 125, ROUTE DE CRILLON LE BRAVE - ANRES ANNIE
11/04/2019	AU-2019-032	NON PREEMPTION URBAIN I 15 - LES HAUTS DE BELEZY - BAILLEUL HERVE
11/04/2019	AU-2019-033	NON PREEMPTION URBAIN - F 3322 LE VILLAGE - GASCON PIERRE -
11/04/2019	AU-2019-034	NON PREEMPTION URBAIN - F 3321 - LE VILLAGE-MONTEE DE L'EGLISE- MOYNIER YANN
11/04/2019	AU-2019-035	NON PREEMPTION URBAIN - F 2685, F 1499, F 1648, F 1649, F 598, F599, F 2910, F 2913 - JOUVAUD ROLLAND
15/04/2019	AU-2019-036	ATTRIBUTION AVENANT POUR LE LOT 2B GROS CEUVRE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LA MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE – MARCHÉ 2015.152
15/04/2019	AU-2019-037	ATTRIBUTION AVENANT POUR LE LOT 6B MENUISERIES BOIS - TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LA MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE – MARCHÉ 2015.152
15/04/2019	AU-2019-038	ATTRIBUTION AVENANT POUR LE LOT 7B CLOISONS DOUBLAGE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LA MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE – MARCHÉ 2015.152
15/04/2019	AU-2019-039	ATTRIBUTION AVENANT POUR LE LOT 14B COURANTS FORTS - TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LA MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE – MARCHÉ 2015.152
15/04/2019	AU-2019-040	ATTRIBUTION AVENANT POUR LE LOT 15B COURANTS FAIBLES - TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LA MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE – MARCHÉ 2015.152
16/04/2019	AU-2019-041	BAIL DE PATURE A CHEVAUX
18/04/2019	AU-2019-042	ATTRIBUTION MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE REFERENCE N° 2018-T-05 INTITULE " LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT CHEMIN DU VALLET DE POMMET 84410 BEDOIN » POUR LES LOTS 1, 2, 5, 6, 7, ET 8
19/04/2019	AU-2019-043	ATTRIBUTION MARCHE PUBLIC NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES REFERENCE N° 2019-T-01-04 INTITULE " LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT CHEMIN DU VALLET DE POMMET 84410 BEDOIN »
19/04/2019	AU-2019-044	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE REFERENCE N° 2017-T-06 INTITULE " TRAVAUX DE RESTAURATION PARTIELLE DE L'EGLISE SAINT PIERRE » : AVENANT 02 POUR LE LOT N°4 – TRANCHE OPTIONNELLE 2
24/04/2019	AU-2019-045	NON PREEMPTION URBAIN F 2003 - LE VILLAGE - BONIN MARIE-LAURE
24/04/2019	AU-2019-046	NON PREEMPTION URBAIN F 3053 (ANCIEN F 1612) - LA GARENNE - MICHEL GEORGES ET MICHEL JEAN-JACQUES
25/04/2019	AU-2019-047	MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES N° 2019-T-03 INTITULE " RESEAUX ET ALARME INCENDIE POUR L'ACCUEIL DU CAMPING MUNICIPAL LA PINEDE"
22/04/2019	AU-2019-048	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE REFERENCE N° 2018-T-02 INTITULE " TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU CAMPING ET LA PISCINE DE BEDOIN" : AVENANT 01 POUR LE LOT N°1
29/04/2019	AU-2019-049	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS COMMUNAL AU PROFIT DE L ASSOCIATION FOYER CLUB LE VENTOUX
10/05/2019	AU-2019-050	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE REFERENCE N° 2018-T-05 INTITULE "LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT CHEMIN DU VALLET DE POMMET 84410 BEDOIN" : AVENANT 01 POUR LE LOT N°1
10/05/2019	AU-2019-051	ATTRIBUTION MARCHE PUBLIC NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES REFERENCE N° 2019-T-01-03 INTITULE " LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT CHEMIN DU VALLET DE POMMET 84410 BEDOIN »
14/05/2019	AU-2019-052	NON PREEMPTION URBAIN F 460 - 61, AVENUE BARRAL DES BAUX - MASCLAUX YVES
14/05/2019	AU-2019-053	NON PREEMPTION URBAIN G 997 SAINTE COLOMBE - CLEMENT CLAUDE

20/05/2019	AU-2019-054	ATTRIBUTION MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE RÉFÉRENCE N° 2018-S-10 INTITULÉ " PRESTATION DE SERVICE POUR LE NETTOYAGE DES SURFACES VITRÉES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX » : RENOUELEMENT
24/05/2019	AU-2019-055	CRÉATION D'UNE RÉGIE TEMPORAIRE MIXTE INTITULÉE « BANQUET VILLAGEOIS »
24/05/2019	AU-2019-056	MODIFICATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES INTITULÉE « DROITS DE PLACE »
24/05/2019	AU-2019-057	NON PREEMPTION URBAINE 1957 - 81 CHEMIN DES CRANS - BERNARD ROBERT
24/05/2019	AU-2019-058	NON PREEMPTION URBAINE AB 42 - 350 CHEMIN DU CACADIS - RAVAUTE LOÏC
27/05/2019	AU-2019-059	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE RÉFÉRENCE N° 2018-T-02 INTITULÉ " TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CAMPING ET LA PISCINE DE BEDOIN" : AVENANT 01 POUR LE LOT N°5
24/05/2019	AU-2019-060	NON PREEMPTION URBAINE AB 52 - 657 CHEMIN DU COCADIS SUD - MILANESI NICOLE
24/05/2019	AU-2019-061	NON PREEMPTION URBAINE B 751 - LA FERRAILLE - CONSORTS GOBELIN
28/05/2019	AU-2019-062	NON PREEMPTION URBAINE F 3316 - F 3314 - F 3311 - VENTOUX PROVENCE MAISONS
28/05/2019	AU-2019-063	NON PREEMPTION URBAINE E 1788 - E 1786 - LA BROUTE - BOULBEN AUDREY
28/05/2019	AU-2019-064	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE RÉFÉRENCE N° 2018-T-02 INTITULÉ " TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CAMPING ET LA PISCINE DE BEDOIN" : AVENANT 01 POUR LE LOT N°3
29/05/2019	AU-2019-065	NON PREEMPTION URBAINE F 3151 - F 2990 - 98 CHEMIN DES AUBERTES- GRIGNY ALAIN
29/05/2019	AU-2019-066	NON PREEMPTION URBAINE F 2013 LOT 5 - 45 RUE JCP EYMARD - BOURAS EL BEKAY
29/05/2019	AU-2019-067	NON PREEMPTION URBAINE G 1805 - 288 CHEMIN D'ENCLARETTE - CROZON CLAUDE
29/05/2019	AU-2019-068	NON PREEMPTION URBAINE B 595 - B 2151 - 450 CHEMIN VERGERS AUX BAUX - VAN REES CORNELIS
03/06/2019	AU-2019-069	TRAVAUX DE RESTAURATION PARTIELLE DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC
07/06/2019	AU-2019-070	NON PREEMPTION URBAINE H 1443 - LE ROUGADOU - HAUREZ JACQUES
07/06/2019	AU-2019-071	NON PREEMPTION URBAINE F 2179 - 121 AVENUE BARRAL DES BAUX - BOUCHIER ERIC
12/06/2019	AU-2019-072	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE RÉFÉRENCE N° 2018-T-02 INTITULÉ " TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CAMPING ET LA PISCINE DE BEDOIN" : AVENANT 01 POUR LE LOT N°2
12/06/2019	AU-2019-073	MARCHÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES N° 2019-T-04 INTITULÉ " TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE DE GARDE-CORPS POUR LA MISE EN SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DU CAMPING-PISCINE-TENNIS LA PINEDE »
13/06/2019	AU-2019-074	CONVENTION AVEC ENEDIS VAUCLUSE EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE D'IMPACT D'UN PROJET D'URBANISATION SUR LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
14/06/2019	AU-2019-075	MARCHÉ DE SERVICE SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES N° 2019-S-02 INTITULÉ " ÉTUDE POUR LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME
17/06/2019	AU-2019-076	MODIFICATION DE LA RÉGIE TEMPORAIRE MIXTE INTITULÉE « BANQUET VILLAGEOIS »
20/06/2019	AU-2019-077	MARCHÉ DE SERVICE SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES N° 2019-S-03 INTITULÉ "ÉTUDE SYLVO-PASTORALE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT COMMUNALE DE BEDOIN"
21/06/2019	AU-2019-078	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE MINIBUS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BEDOIN
21/06/2019	AU-2019-079	RÉSILIATION MARCHÉ PUBLIC NÉGOCIÉ SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES RÉFÉRENCE N° 2019-T-01-03 INTITULÉ " LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT CHEMIN DU VALLET DE POMMET 84410 BEDOIN »
21/06/2019	AU-2019-080	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE RÉFÉRENCE N° 2016-MOE-02 INTITULÉ "RESTAURATION PARTIELLE DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE MAÎTRISE D'ŒUVRE" AVENANT 01
24/06/2019	AU-2019-081	CONVENTION ORGANISANT LA MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BEDOIN
25/06/2019	AU-2019-082	CONVENTION DE DÉPÔT ET DE VENTE DE PAIN ET VIENNOISERIES AU CAMPING MUNICIPAL LA PINEDE 2*
27/06/2019	AU-2019-083	NON PREEMPTION URBAINE - F 3244 - LA GARENNE - SAS SOULET IMMOBILIER
27/06/2019	AU-2019-084	NON PREEMPTION URBAINE - F 3142 - 42 ROUTE DE CARPENTRAS - MESSINA CALOGERO
27/06/2019	AU-2019-085	NON PREEMPTION URBAINE - F 524 - F 525 - LOT 4, LOT 9 - 4, 10 ROUTE DE CARPENTRAS - SAS SOULET IMMOBILIER
27/06/2019	AU-2019-086	NON PREEMPTION URBAINE - F 524 - F 525 - LOT 3 - 4, 10 ROUTE DE CARPENTRAS - SAS SOULET IMMOBILIER

28/06/2019	AU-2019-087	NON PREEMPTION URBAIN - F 524 - F 525 - LOT 2 - 4, 10 ROUTE DE CARPENTRAS - SAS SOULET IMMOBILIER
28/06/2019	AU-2019-088	NON PREEMPTION URBAIN - F 524 - F 525 - LOT 12 - LOT 8 - 4, 10 ROUTE DE CARPENTRAS - SAS SOULET IMMOBILIER
28/06/2019	AU-2019-089	NON PREEMPTION URBAIN - F 524 - F 525 - LOT 11, LOT 14, LOT 17, LOT 18, LOT 19 - 4, 10 ROUTE DE CARPENTRAS - SAS SOULET IMMOBILIER
28/06/2019	AU-2019-090	NON PREEMPTION URBAIN - F 1874 - LA GARENNE - 27 ALLEE DES CISTES - WOJTOWICZ MICHEL

La séance est clôturée à 19h40

Le secrétaire de séance,
Mme Janine TREVILY



Le Maire,
M. Luc REYNARD

